



Communiqué de presse

Le 17 décembre 2009

## **Programme européen de promotion pour le Cognac**

**Le BNIC est bénéficiaire d'un programme européen de promotion pour le Cognac dans les pays tiers pour les années 2010-2011-2012 pour un montant total de 1 825 000 €.**

Après un an de travail dans l'ombre, le Bureau National Interprofessionnel du Cognac est heureux d'annoncer l'officialisation par la Commission européenne et par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, de son éligibilité à un programme de promotion pour l'Appellation Cognac.

Le montant global de ce programme s'élève à 1 825 000 € sur 3 ans et sera financé à hauteur de 50% par la Commission européenne, 30% par la France et 20% par le BNIC.

Les Etats-Unis, la Chine et la Russie bénéficieront de ces investissements à hauteur d'environ 600 000€ par an pour les années 2010, 2011 et 2012.

Le programme consistera principalement à

- Informer sur les valeurs uniques de l'Appellation Cognac
- Attirer l'attention des différents intervenants des marchés sur les garanties offertes par l'Appellation et les Indications Géographiques européennes

Sur ce programme spécifique concernant des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles dans les pays tiers, 20 dossiers ont été déposés par des postulants européens, 10 ont été rejetés. La Commission n'en a finalement retenu que la moitié. Le Cognac est le seul dossier français à être éligible.

*« Cette éligibilité montre à quel point l'Appellation Cognac joue un rôle de locomotive parmi les Indications Géographiques européennes. Les professionnels du Cognac mais aussi les acteurs du territoire peuvent se réjouir d'un tel bénéfice permettant le rayonnement de l'Appellation et de la Région »* commente Jérôme DURAND Directeur Marketing et Communication du BNIC.

**Contact presse :** Marie-Véronique Chalas  
Tel : 05 45 35 60 24 – Mail : [mchalas@bnic.fr](mailto:mchalas@bnic.fr)